

AVIS N° 144 - 2014 / BRVM / DG

BANK OF AFRICA - CÔTE D'IVOIRE

Augmentation du capital par apport en numéraire

Conformément à l'article 1711 des Règles de Négociations, d'Admission et de Radiation à la Cote, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que la BANK OF AFRICA - CÔTE D'IVOIRE (Symbole : BOAC) procédera à l'augmentation de son capital par apport en numéraire.

L'opération d'augmentation de capital, qui se réalisera par une Offre Publique de Vente (OPV), conduira à la création de cent mille (100 000) actions nouvelles avec un prix d'émission de soixante mille (60 000) FCFA chacune.

Les caractéristiques de l'opération sont :

- Un Droit Préférentiel de Souscription (DPS) sera attaché à chacune des actions anciennes avec une parité de souscription de cinq (5) actions nouvelles pour trente-six (36) actions anciennes.
- La date de fermeture des registres étant fixée au **jeudi 11 décembre 2014**, l'action BOA-CÔTE D'IVOIRE cotera ex-droit à partir du **mardi 9 décembre 2014**.
- La valeur théorique du DPS sera publiée par Avis de la BRVM dans le Bulletin Officiel de la Cote (BOC) du **lundi 8 décembre 2014**.
- La période de cotation du DPS est de vingt (20) jours, soit du **11 au 30 décembre 2014**.
- La période de souscription des actions nouvelles est fixée du **11 décembre 2014 au 9 janvier 2015**.

Pour toute information complémentaire, veuillez communiquer avec la SGI ACTIBOURSE, Tél : (225) 20 30 21 22, Fax : (225) 20 72 04 68, e-mail : information@boa-actibourse.com.

Fait à Abidjan, le 27 novembre 2014.

Pour le Directeur Général,
Le Secrétaire Général,
Charge de l'Interim



Abdelkader N'DIAYE